

LE PARVIS. Le fil se casse

La question de la dissolution de l'association du Parvis divise. Entre la municipalité et les deux membres de l'association, le dialogue est rompu. Explications.

Difficile d'y voir clair dans cette affaire. C'est un imbroglio qui dure depuis plusieurs semaines et qui ne semble pas près de s'arranger, la municipalité et l'association se rejetant la faute chacun leur tour.

Le cadenas de la discorde

Depuis le mois d'octobre, les deux membres du Parvis ont pris la décision de dissoudre l'association, et avaient, dans le but de liquider ses actifs, organisé une grande braderie les samedi 19 et dimanche 20 novembre. Une décision qui n'était pas du tout du goût de la mairie. « On ne nous avait pas prévenus et nous avons commencé à voir les affiches de cette braderie circuler un peu partout dans la commune et sur les réseaux sociaux. On a donc contacté l'association pour racheter les actifs, à hauteur de 10.000€ afin que ce patrimoine reste dans le Duraquois. Ensuite, nous avons pris l'arrêté pour interdire cette braderie, dans la légalité la plus complète, et



Le cadenas de la discorde, sur le portail permettant l'accès aux locaux de l'association, dans l'ancien presbytère.

nous avons posé un cadenas par sécurité », explique Jean-Paul Berry, maire de Lévig-nac.

Mais ce cadenas n'est pas du tout du goût de Christine Prospichek-Prigent, co-présidente de l'association. « On a trouvé ce cadenas le samedi matin alors que l'on voulait expliquer que la vente n'aurait pas lieu. A l'origine, ce cadenas devait rester seulement deux jours, mais dix jours plus tard, il est toujours là. On ne peut plus accéder aux locaux, où se trouvent notamment notre ordinateur et nos ar-

chives. » Entre les deux parties, la confiance est brisée, les uns ayant peur de voir disparaître un patrimoine, et les autres en conflit avec cette méthode.

La dissolution en question

Autre point de rupture entre le Parvis et la mairie, la question de la dissolution. Selon la municipalité, cette décision n'est pas recevable au regard de la loi. « Les membres de l'association n'ont pas été prévenus de cette décision qui ne s'est prise qu'entre les

deux membres actuels. Mais l'association compte officiellement plus de membres car la démission de certains n'avait pas été reportée à la sous-préfecture. »

Pour le Parvis, cette question est aberrante. « Quasi-ment tous les membres ont démissionné en 2014 et les autres ne payaient plus leur cotisation. Et maintenant, ils veulent reprendre la main sur l'association alors que cela fait plus de 18 mois qu'on les prévient que Le Parvis va mal, sans qu'aucun effort ne soit fait. »

Aujourd'hui, la situation se tend au maximum et le dialogue semble totalement rompu entre les deux parties, qui se voient souvent au conseil municipal, Christine Prospichek-Prigent étant 3^{ème} adjointe au maire. Plus que le sort d'une association et de son patrimoine, il semble que ce soit maintenant un conflit ouvert, qui, si rien ne change, mènera à une fin cousue de fil blanc...

Arnaud Truchet